

E.P.S

COLLABORATION ENSEIGNANT(E) INTERVENANT EXTERIEUR

ROLES DU MAITRE OU DE LA MAITRESSE PENDANT L'ACTIVITE

L'enseignant peut enseigner seul l'activité. Cependant, dans le cadre conventionné d'une collaboration Comité sportif/DSDEN, certains enseignants peuvent bénéficier, au moins pour un premier cycle et pendant quelques séances, de l'appui d'un intervenant extérieur qualifié et agréé. Ainsi, l'IE peut intervenir plusieurs séances d'affilées, ou bien de façon espacée (ex. 1 séance/2). De son côté, l'enseignant peut « dupliquer » seul la séance pendant la semaine, ou prolonger le cycle de quelques séances. L'essentiel est d'acquérir des compétences pour devenir de plus en plus autonome dans la conduite de l'activité.

Or, si les I.E mettent à disposition leurs compétences techniques, en aucun cas ils doivent se substituer à l'enseignant. Celui-ci assure la mise en œuvre de la séance par sa participation et sa présence effectives dans le dispositif (*cf. circulaire encadrement des APS - 2017*). L'enseignant a toujours la responsabilité de la classe et vérifie que les intervenants respectent les conditions d'organisation et les objectifs visés dans le projet pédagogique.

Au regard de cette réglementation, l'enseignant s'assure :

- que l'intervention s'inscrit dans le cadre des programmes EPS en cours
- que la démarche pédagogique (proposée dans le projet pédagogique) s'accompagne de quelques thématiques jugées essentielles introduites avec progressivité et articulées à des situations de référence et d'apprentissage
- que ces situations visent des contenus effectifs et adaptés pour permettre aux élèves de progresser
- que les consignes portant sur les situations sont bien comprises par les élèves, au besoin il n'hésite pas à les reformuler, à les réexpliquer.

L'enseignant collabore avec l'intervenant, en particulier :

- au niveau de l'horaire : il aide à une mise en place rapide du matériel, veille à terminer à l'heure
- au niveau de la gestion de la classe : Par groupes restreints (petits groupes de 2 à 6 élèves travaillant en autonomie ou co-arbitrage). Dans ce cas, l'enseignant passe de groupe en groupe : il surveille, conseille, parfois relance une dynamique momentanément en panne, comme par ex. en acrosport. Il complexifie/simplifie la tâche... En grand groupe, il rappelle à la classe, lors d'une pause, les consignes relatives à la situation (par ex. dribble interdit). Si besoin, il intervient pour des problèmes de comportement, des conflits d'arbitrage...
- au niveau des groupements : par sa connaissance des élèves, il est le mieux placé pour constituer les équipes. Des équipes de niveau ou hétérogènes. En sport co., par exemple, ces

deux groupements sont possibles et possèdent chacun des avantages et des limites (d'où nécessité de varier ces types de groupement au cours de l'unité d'apprentissage). Il veille au respect des changements de rôle (en voile par ex. alternance barreur/équipier, en escalade assureur/grimpeur...)

-au niveau de l'implication des élèves pour les rendre acteurs : il les questionne, il les sollicite, (notamment pour leur faire constater un problème majeur rencontré dans la situation de référence initiale). En cela, le regard expert de l'I.E peut être une aide avantageuse pour décoder les façons d'agir, identifier la cause d'une maladresse récurrente.

- au niveau du matériel : Il intervient auprès des élèves pour rappeler les règles relatives au respect du matériel (ballons, filets, raquettes...). Le prêt d'un possible « Kit de sport» par le club en est la condition.

- au niveau de l'évaluation : il propose des grilles d'observation (ex. frappes tentées/frappes réussies) et il évalue l'activité des élèves quand il le juge opportun (notamment en fin d'unité d'apprentissage)

- au niveau de la transversalité des apprentissages, il envisage des pistes de travail pluridisciplinaires exploitables ultérieurement ou parallèlement en classe

<p>D'une façon générale, l'enseignant est attentif à la bonne marche du projet pédagogique. Au besoin, il fait le point avec l'intervenant pour trouver des axes de remédiation.</p>
--